



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2016

Présents : V. Anglaret, F. Buffay, C. Folio, S. Monier, M. Bourdiol, M. Deloison, R. Finaud, R. Gaillot, G. Rousset, J. Therme.

Pouvoirs : MT. Du Garay à M. Deloison
D. Michalon à G. Rousset
I. Allezard à R. Finaud

Absent excusé : B. Veissiere

Absent : L. Magne.

Secrétaire de séance : Rémy Gaillot

Ordre du jour :

- Présentation projet maison de service
- Point sur les commissions
- Foncier : vente terrain sectionnal à Poudain
- Cantine scolaire
- Points divers

Guillaume ROUSSET, 1^{er} adjoint, en l'absence de Bernard VEISSIERE Maire, prend la présidence de la séance.

PRESENTATION PROJET MAISON DE SERVICE

Alexandre DUBOC, directeur d'Ardes Communauté présente aux membres du conseil le projet de « Maison de services ». Ardes Communauté a développé depuis sa création de nombreux services à la population : centre de loisirs, 1^{er} C.I.A.S. créé en Auvergne, action publique en cas de carence du privé (station-service, bureau de presse,...), médiathèque, accueil touristique,...







Toutefois, les services sont disséminés en plusieurs lieux (siège d'Ardes Communauté, maison de Pays,...) et la maison de Pays, située arrive désormais à la limite de son développement.

La fonction d'accueil touristique, dont la demande a fortement augmenté avec la création du village vacances est aujourd'hui assurée en même temps que les autres services dans un espace peu adapté et un peu « à l'ancienne ».

Dans le cadre de sa compétence en développement économique, Ardes Communauté doit également pouvoir répondre aux besoins des entreprises locales tant en matière d'équipements (espace repro, secrétariat mutualisé,...) que de mise en relation employé / employeur (partenariat avec la mission locale, avec Pôle Emploi...) Enfin, Ardes-sur-Couze est identifié dans le S.C.O.T. comme un des pôles structurants du maillage territorial.

L'ensemble de ces éléments a donc amené la réalisation d'une étude de faisabilité pour une maison de services.

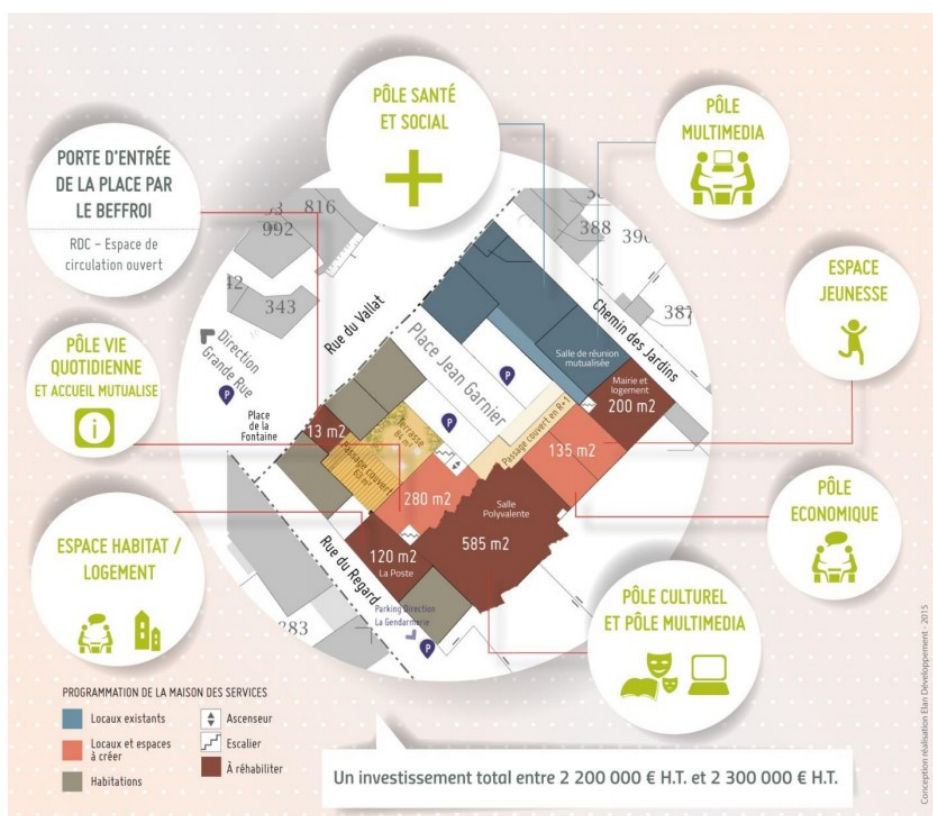
LES SERVICES PRIORITAIRES

POURQUOI ?	POUR QUI ?	CONTENU DES SERVICES
 <p>PÔLE CULTUREL</p> <ul style="list-style-type: none"> > La médiathèque n'est pas en capacité aujourd'hui d'accueillir des groupes et d'entreposer l'ensemble des livres 	<ul style="list-style-type: none"> > Les habitants > Les écoles et le CLSH > Les associations > Les touristes > Les professionnels > Les intervenants pour des formations 	<p>TEMPS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > La médiathèque et ludothèque > Salles d'activités associatives et pratiques artistiques, expression <p>PAR LA SUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Bureaux pour les associations
 <p>PÔLE NUMÉRIQUE-MULTIMÉDIA</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'accès au numérique > Centraliser ces services en un lieu unique 	<ul style="list-style-type: none"> > Les auto-entrepreneurs, agriculteurs, artisans > Les habitants > Les associations 	<p>TEMPS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > Reprographie et impressions > Ordinateurs en libre service > Salle de réunion et système de visioconférence <p>PAR LA SUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Vers la création d'un Fab Lab Numérique
 <p>ESPACE HABITAT - LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accueillir et stimuler l'habitat sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Propriétaires et locataires 	<p>PAR LA SUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Point sur les offres des agences immobilières/ notaires > Permanences ADIL, ANAH
 <p>ESPACE JEUNESSE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Manque de lieu de rencontres pour aller vers les jeunes et les soutenir 	<ul style="list-style-type: none"> > Les jeunes 15-25 ans 	<p>TEMPS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > Lieu de prévention/ Santé > Antenne de la Mission Locale > Soutien scolaire <p>PAR LA SUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Des bureaux supplémentaires et une salle de réunion pour le soutien scolaire
 <p>PÔLE ECONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mutualiser et apporter des réponses collectives 	<ul style="list-style-type: none"> > Artisans > Agriculteurs > Professionnels > Demandeurs d'emplois 	<p>TEMPS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > Bureaux partagés (co-working) <p>PAR LA SUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> > La poste > Relais des organismes agricoles et antenne pour Pôle Emploi > Bureaux partagés supplémentaires
 <p>PÔLE SANTÉ ET SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> > Centraliser en un lieu unique les services de santé > Favoriser le développement de la télé médecine 	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en charge des personnes un peu vieillissante 	<p>TEMPS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > La maison de santé > La MAM > CIAS > animateur CAF <p>PAR LA SUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Permanences CPAM et Bureau d'Information Jeunesse

Quatre hypothèses d'implantation ont été émises par Ardes Communauté : ancienne maison de retraite (mais trop excentrée), gendarmerie (mais actuellement occupée), construction neuve vers le centre touristique (excentré et ne permet pas de valoriser le bâti), et la place Jean Garnier.

Le déroulement de l'étude a mis en exergue la nécessité d'une forte proximité du centre bourg. Le site de la place Jean Garnier a donc été retenu par les élus communautaires sous réserve d'accord avec la mairie d'Ardes.. Comprenant différents espaces, il permettra d'optimiser un bâti existant et un emplacement favorable.

La synthèse de la programmation retenue est la suivante (elle est précisée dans les pages 58 à 62 et 73 à 78 de l'étude jointe au dossier envoyée à tous les conseillers) :



- 1. Porte d'entrée de la Place Jean Garnier à travers le Beffroi**
13m² espace couvert
63m² passage couvert
 - 2. Pôle vie Quotidienne - Accueil**
RDC et R+1
280m² espace clos couvert
(inclus réserve de plancher aménageable)
 - 3. La Poste + Espace Habitat/Logement**
RDC et R+1
120 m² espace clos couvert
dont 60m² la Poste
dont 60m² bureaux permanence + CIAS
 - 4. Pôle culturel et Pôle multimédia**
RDC et R+1
585 m² espace clos couvert
dont 230m² médiathèque
dont 270m² salle polyvalente et
salles d'activités associatives
dont 85m² pôle multimédia
 - 5. Espace jeunesse, Pôle économique R+1**
135m² espace clos couvert
dont 70m² pôle jeunesse
dont 65m² co-working
 - 6. Mairie et logement RDC et R+1**
200 m² espace clos couvert
dont 100m² Mairie RDC
dont 100m² logement R+1
 - 7. Salle de réunion mutualisé RDC**
60m² espace clos couvert
 - 8. Passerelle couverte**
65m² espace couvert
- Le Pôle santé social existant**
non comptabilisé dans l'étude

Total programmation clos couvert:
1 393m²

Les financements sont en cours de recherche et la consultation de maîtrise d'œuvre pourrait être lancée prochainement. L'objectif serait d'ouvrir l'établissement en 2018/2019. Le coût global du projet est de l'ordre de 2 500 000 € H.T.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Commission des services techniques :

Liaison piétonne route de Teyde / route d'Anzat : Suite aux nombreuses dégradations constatées sur le chemin rural qui relie le quartier de Teyde à la route d'Anzat du à l'utilisation de celui-ci par des engins à moteur (quad, moto), la commission technique a fait aménager un deuxième chemin d'accès parallèle au premier. Ce chemin sera interdit aux véhicules à moteurs et réservé aux piétons et des panneaux seront apposés en ce sens. L'installation d'une table de pique-nique pourrait compléter ce nouvel aménagement. L'accès piétonnier au Parc animalier n'est malheureusement pas totalement mis en sécurité. Une partie du trajet doit se faire sur la départementale ce qui engendre des problèmes de sécurité. Le conseil se penche sur la possibilité d'acquérir une partie des parcelles longeant la route. Guillaume ROUSSET propose de solliciter les services de la DDT au titre des amendes de polices afin qu'ils réalisent une étude de faisabilité et de mise en sécurité des abords de la départementale.

Carrefour rue de La Petite Côte / Rue de l'Eglise : Le remplacement du miroir au bas de la rue de la Petite Côte est programmé. La création d'un passage piéton est souhaitée au vu des nombreux groupes (écoles, colonie de vacances) qui traversent pour accéder au stade depuis la rue de la petite côte. La commission technique se rendra sur place pour définir son emplacement. Et celui-ci pourrait être réalisé par l'entreprise choisie pour l'aménagement de la Place du Foirail en 2018.

Talus route de Teyde : Michel BOURDIOL s'informe du suivi des malfaçons du talus de Teyde. Guillaume ROUSSET regrette de ne pouvoir donner de nouvelles positives étant sans réponse de la part de l'entreprise CTPP et confirme que la commune s'engage à ne plus faire travailler l'entreprise CTPP sur des chantiers communaux tant que cette affaire n'aura pas été réglée.

Commission vie locale : Le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet par la société SPE qui a été retenue. La commission vie locale précise que le choix a été difficile et qu'ils ont été sensibles à d'autres propositions. La partie musicale sera assuré par SAXBAX et la fanfare d'Auzon accompagnera pompiers et public lors de la retraite aux flambeaux.

FONCIER

Section de Poudain : Afin de régulariser l'emprise foncière de la propriété du consort MARTEL à POUDAIN le Conseil Municipal avait délibéré pour organiser une consultation des électeurs de la section de POUDAIN. Ceux-ci devaient décider de la vente de 293 m² de terrains enchâssés dans la propriété du consort MARTEL. Pour être électeurs de la section il faut posséder sa résidence principale sur la section et être inscrit sur la liste électorale de la commune. Cinq électeurs étaient concernés et se sont exprimés :

- Oui : 5
- Non : 0

Au vu du résultat de la consultation le Conseil Municipal entérine la décision des électeurs de la section de Poudain qui autorise le consort MARTEL à acquérir une partie de la parcelle cadastrée A 410, d'une superficie de 293 m² pour un montant de 586.00 € soit 2 €/m². Tous les frais d'actes nécessaires au bon déroulement de cette vente sont à la charge des acquéreurs.

CANTINE SCOLAIRE

Etape 43 : Une augmentation sensible du nombre de repas a été enregistrée sur l'année écoulée. Richard FINAUD a rencontré les gestionnaires d'Etape 43 afin de faire le point sur l'année écoulée.. Pour la rentrée prochaine un accord a permis de ne pas augmenter le cout du repas.

Richard FINAUD rappelle que le recrutement d'une personne supplémentaire a permis d'améliorer le service mais il propose cependant de déplacer une partie des enfants (les plus grands) dans la salle voutée numéro 2 afin de permettre à chacun de déjeuner dans le calme. Il est proposé de demander aux plus grands de participer au fonctionnement en amenant les plats qui leurs sont destinés afin de les responsabiliser.

Pour la 3eme année consécutive, Guillaume Rousset propose qu'aucune augmentation de tarif ne soit appliquée aux familles. Accord unanime.

Contrat entretien locaux PAREDES : Renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance des salles voutées à la société PAREDES au tarif identique à 2015/2016. Accord unanime.

Postes informatiques : Florence BUFFAY remercie au nom de l'équipe enseignante, le conseil pour l'installation des nouveaux postes informatique à l'école.

PLACE DU FOIRAIL

Guillaume ROUSSET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir confié la maîtrise d'œuvre du projet Place du Foirail à Julien MILLON, Architecte, une présentation globale du projet leur avait été proposée avec pour choix trois propositions d'aménagement. Afin de permettre à l'architecte de finaliser son projet il est demandé au conseil de se prononcer sur un des descriptifs proposés. Le positionnement du stationnement des voitures et surtout des camions ou des bus reste le principal enjeu qui donnera à la place un équilibre visuel tout en créant un ensemble homogène. Après débat, le conseil choisit la proposition n°2 avec stationnement des camions ou des bus en haut de la place coté château d'eau.

Guillaume ROUSSET rappelle que le conseil avait souhaité inscrire les crédits nécessaires au budget 2016, mais qu'ils y avaient renoncé craignant de ne pas pouvoir engager les travaux cette année. Au vu de cette situation nouvelle, il propose de créer le programme « Place du Foirail » et d'abonder une partie des dépenses et des recettes prévues lors de l'élaboration du budget primitif afin de régler les premières dépenses s'il y a lieu. A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- de créer le programme « Place du Foirail »
- d'inscrire en dépense la somme de 410 000.00 € au compte 2315
- d'inscrire en recette la somme de 151 200.00 € au 1327 (subvention FEDER)
- d'inscrire en recette la somme de 37 822.00 € au 1322 (subvention Mise en tourisme)
- d'inscrire en recette la somme de 50 978.00 € au 1323 (subvention FIC)
- d'inscrire en recette la somme de 170 000.00 € au 1641 (emprunt))

NB : les sommes inscrites correspondent à la moitié du programme global.

POINTS DIVERS

Demande aide financière FSL : Le conseil Départemental devant l'accroissement de la demande sociale sollicite la commune pour une demande de participation financière au Fonds de Solidarité Logement. Ce fonds accorde des aides aux ménages les plus modestes. Le conseil municipal regrette le désengagement du Département dans le domaine social et décide de ne pas donner suite à cette demande.

Demande aide financière prévention routière : La Prévention routière est une association agréée par le ministère de l'éducation nationale comme « association éducative complémentaire de l'enseignement public » et par le ministère de la jeunesse. Ce contrat de confiance donne lieu chaque année à de nombreuses actions d'éducation routière dans des écoles primaires partout en France. Les élèves de la classe de cours moyen de l'école ont pu bénéficier de ces actions cette année. Le conseil à l'unanimité décide d'accorder une aide financière de 50 € à l'association.

Ardes jeunesses : Malgré de nombreux rappels, l'association Ardes Jeunesse n'a pas respecté une fois encore ses engagements de restituer la salle polyvalente propre et rangée après leur dernière utilisation. Un encombrant « bar » est positionné au milieu de l'entrée, des barrières prises au stade n'ont pas été redescendues et le sol n'est pas net. Richard FINAUD déplore l'attitude désinvolte de certains desserve les autres membres de l'association. Guillaume ROUSSET informe le conseil qu'il a appelé Nicolas LEMOINE , Président de l'association et que celui-ci s'est engagé à intervenir dès ce soir. Un courrier leur sera adressé avec pour ultimatum l'engagement de respecter les consignes d'utilisation de la salle sous peine de ne plus en avoir l'accès.

Lotissement Teyde : La société TRADIECO, constructeur de maisons, souhaite nommer le lotissement de Teyde pour l'associer à une campagne de publicité dans le Bon coin ; accord du Conseil. Par contre la demande d'installer un panneau publicitaire sur le lotissement est refusée.

Réclamations : Marc DELOISON rapporte un certains nombres de réclamations formulées par un administré résidant à la Ville Basse.

- « Stationnement illicite d'un camping-car à l'ancien camping » : Bernard VEISSIERE a permis à ce jeune homme (stagiaire au Parc animalier) de stationner temporairement son camping-car aux abords du stade. Rémy GAILLOT précise que le jeune homme est parti à la fin du mois de juin.
- « Stationnement gênant de véhicules rue du Pont » notamment en face la sortie d'atelier de Monsieur GIROIX. : La rue est étroite et suite à la demande de Monsieur GIROIX un courrier a été adressé a Madame CHARRIER en début d'année afin qu'elle déplace son camion. Depuis ce jour Madame CHARRIER gare son véhicule sur le parking de l'église. Nous n'avons pas eu d'autres remarques, les autres véhicules en stationnement ne semblent gêner personne.
- « Un auvent d'au moins 60 m² a été réalisé ville basse sans autorisation » : Une déclaration Préalable à été enregistrée et accordée par les services de la DDT sous le numéro DP63300916V0005.
- « Des ouvertures sont changées par du PVC dans le périmètre protégé de l'église » L'architecte des bâtiments de France n'a pas proscrit l'utilisation du PVC dans le périmètre de l'église, il veille à néanmoins à sa bonne intégration dans l'architecture du village.
- « Et tout ça sans compter le travail non déclaré » : Ceci ne relève pas du domaine de compétence de la commune mais du code du travail.

Le conseil espère avoir répondu aux remarques.

Clôture de la séance à 21 h 00.